



Achat maison et pacs

Par **verdyolky**, le **03/07/2019** à **11:21**

Bonjour,

Voici notre situation. Nous allons acheter notre première maison avec ma compagne. Nous voulons également nous pacser.

Nous avons des apports différents et souhaiterions que cela soit notifié en cas d'une éventuelle séparation un jour .. par contre, nous aimerions pour le reste du quotidien, être sous le régime de l'indivision et partager tout à 50/50.

Comment faire ? Peut-on acheter sous le régime de separation puis basculer ensuite en indivision ?

Merci pour votre aide,